

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

II) ECRET N° 219 /PC-SGG

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;.

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;

II) E C R E T E

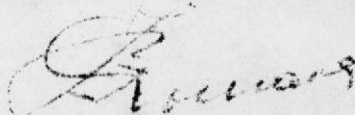
ARTICLE 1er. - Monsieur Théophile PAOLETTI, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence de M. BIO Daniel, pour compter du 8 Octobre 1964.

ARTICLE 2. - Monsieur Roger ADJOVI, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme, pendant l'absence de Monsieur Issiakou KOUTON, pour compter du 8 Octobre 1964.

ARTICLE 3. - Monsieur Gabriel LOZES, Ministre des Affaires Etrangères, est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, pendant l'absence de Monsieur Alexandre ADANDE, pour compter du 12 Octobre 1964.

ARTICLE 4. - Le présent décret sera enregistré. et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 13 Octobre 1964



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliatioms :

PR.....	4
PC.....	6
Ministères	7
MAE.....	2
MENC.....	2
MJST.....	2
SGG.....	4
JORD.....	1